

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 16 Décembre 2016

**OBJET :** Transferts de compétences à opérer vers la Métropole d'Aix-Marseille Provence : proposition d'approbation et de ratification des conventions de transfert transports, et des avenants aux conventions-cadre et voirie. Proposition d'approbation et de ratification des conventions de gestion provisoire à passer avec AMP.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention voirie passée entre le Département et la Métropole Aix-Marseille Provence,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention-cadre de transfert, passée entre le Département et la Métropole Aix-Marseille Provence, organisant le transfert des aides financières individuelles au titre du FSL vers la Métropole Aix-Marseille Provence,
- d'approuver l'avenant n°2 à la convention-cadre de transfert, passée entre le Département et la Métropole Aix-Marseille Provence, organisant le transfert de la gestion et de l'entretien du Centre sportif départemental de Fontainieu vers la Métropole Aix-Marseille Provence,
- d'approuver l'avenant n°3 à la convention-cadre de transfert, passée entre le Département et la Métropole Aix-Marseille Provence, organisant le transfert des aides individuelles octroyés dans le cadre du FAJ vers la Métropole Aix-Marseille Provence,
- d'approuver la convention de transfert de la compétence transports à passer entre le Département et la Métropole Aix-Marseille Provence,
- d'approuver la convention de gestion provisoire de la compétence transports à passer entre le Département et la Métropole Aix-Marseille Provence,
- d'approuver la convention de gestion provisoire de la compétence FSL à passer entre le Département et la Métropole Aix-Marseille Provence,

- d'approuver la convention de gestion provisoire de la compétence FAJ à passer entre le Département et la Métropole Aix-Marseille Provence,
- d'approuver la convention de gestion provisoire de la compétence gestion et entretien du CSD de Fontainieu à passer entre le Département et la Métropole Aix-Marseille Provence,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'ensemble de ces conventions ou avenants joints en annexe,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tout acte, PV et arrêté nécessaires à la mise en œuvre de ces conventions ou avenants,
- d'approuver le montant et les modalités de versement des dotations de compensation figurant dans le rapport,
- de prévoir leur inscription lors des budgets primitifs à venir.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**

**Nathalie Tarrisse**

**Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**